

## Conditions d'acceptation des FILMS THERMORÉTRACTABLES EN LDPE

**Description :** divers types de films thermorétractables en LDPE épais colorés / (non) imprimés / transparents utilisés pour la protection et la stabilisation des marchandises palettisées.

### ✓ Autorisés :

- les films thermorétractables en LDPE, colorés ;
- les films thermorétractables en LDPE, imprimés ;
- les films thermorétractables en LDPE NON colorés / NON imprimés ;
- les films en LDPE d'épaisseur minimale = 90 microns.

### ✓ Non autorisés :

- les films en LLDPE, les films en plastique bulle, les films de moins de 90 microns d'épaisseur ;
- les films en PP ;
- les autres qualités de film comme les films laminés, en PVC / PET / PS / ... ;
- les autres polymères (PVC / PS / ABS / HDPE / EPS / ... ) ;
- les liens d'emballage / feuilards ;
- les films alimentaires et films portant des symboles de danger ;
- les films souillés de peinture, de résidus alimentaires, de graisse... ;
- les déchets résiduels, le papier, le bois, le verre, le métal, la pierre, le sable... ainsi que divers flux de déchets dangereux ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

